

UN ESPACE PERSONNEL

La commune de **Colmar** met à votre disposition un outil sécurisé qui vous permet de dématérialiser toutes vos démarches "taxe de séjour".

- **Calcul simple de votre taxe de séjour**
- **Tableau de bord des actions à faire**
- **Transmission de vos déclarations**
- **Historique de vos précédentes déclarations**
- **Reversements en ligne**
- **Modifications de vos informations personnelles et/ou de vos logements**
- **Documents utiles en téléchargement**
- **Statistiques personnelles**

crédits photos : Colmar / réalisation 3D Ouest

LA TAXE DE SÉJOUR

C'est une ressource perçue par les collectivités locales qui permet de financer les dépenses liées à la fréquentation touristique ou à la protection des espaces naturels. Elle est régie par le code général des collectivités territoriales.

Elle concerne tous les hébergements loués pour de courtes durées, professionnels ou non.

CONTACT

Support 3D Ouest

02 56 66 20 05 (*appel non surtaxé*)

du lundi au vendredi 8h30-12h et 13h30-18h

support-taxedesejour@3douest.com



MODE D'EMPLOI

TAXE DE SÉJOUR

SIMPLIFIEZ VOS DÉMARCHES



<https://taxe.3douest.com/colmar.php>

Je me connecte

Depuis votre navigateur web,
inscrivez le lien suivant...

<https://taxe.3douest.com/colmar.php>



...ou flashez ce QR Code
avec votre téléphone !

Ma première connexion

Cliquez sur...

SE CONNECTER



+

PREMIÈRE CONNEXION OU MOT DE PASSE OUBLIÉ ?

Vous allez recevoir un lien par mail afin de créer
votre mot de passe.

Je n'ai pas encore de compte

Cliquez sur...

CRÉATION D'UN NOUVEAU COMPTE



Vous allez recevoir un lien par mail afin de créer
votre mot de passe.

Je loue en direct

Vous percevez et déclarez la taxe de séjour, Le
montant de taxe de séjour à reverser se calcule.



Je loue par un tiers

La taxe de séjour est collectée pour vous. Vous in-
diquez les périodes commercialisées par un tiers.
Une déclaration à 0 € s'enregistre.



Je n'ai pas loué

Pour une longue période sans location, vous pou-
vez réaliser une déclaration à 0 €.



Je collecte

1er janvier - 30 juin

1er juillet - 31 décembre

Je déclare

Jusqu'au 15 juillet

Jusqu'au 15 janvier (N+1)

Paiement

À réception de l'avis
des sommes à payer.